

CREDOC

"Bibliothèque"

142, rue du Chevalier

75013 PARIS

tél. : (1) 40 77 83 11

COLLECTION DES RAPPORTS

MARS 92

■ N° 112

Enquête "Conditions de vie et Aspirations des Français"

LES FRANÇAIS FACE AU PROBLÈME DE LA DÉPENDANCE DES PERSONNES ÂGÉES

Ariane Dufour
Georges Hatchuel

**Crédoc - Collection des rapports.
N° 112. Mars 1992.**

Rédaction : Novembre 1990

Publication : Mars 1992

CREDOC•Bibliothèque



CREDOC

CRÉDOC

Enquête "Conditions de vie et Aspirations des Français"

LES FRANÇAIS FACE AU PROBLÈME DE LA DÉPENDANCE DES PERSONNES ÂGÉES

Ariane Dufour
Georges Hatchuel

Secrétariat : Lucette Laurent

Rédaction : Novembre 1990

Publication : Mars 1992

142, rue du Chevaleret
7 5 0 1 3 - P A R I S

R 195

CONDITIONS DE VIE ET ASPIRATIONS DES FRANCAIS

Etude réalisée à la demande du :

Ministère de la Solidarité, de la Santé et de la Protection Sociale

Par :

Ariane Dufour, Georges Hatchuel

Le département "Conditions de vie et Aspirations des Français" est composé de :

- . Georges Hatchuel (Directeur adjoint)
- . Laurent Clerc, Catherine Duflos, Ariane Dufour, Françoise Gros, Lucette Laurent, Olivier Martin, Viviane Payet-Thouvenot.

C R E D O C

Président : Bernard Schaefer
Directeur : Robert Rochefort

SOMMAIRE

	Pages
Introduction	1
CHAPITRE I Les Français touchés dans leur entourage proche par un parent âgé non autonome	5
1 - Deux Français sur dix ont un parent proche ne pouvant vivre seul.....	7
2 - Les personnes âgées en difficulté se répartissent en parts égales en trois types de lieux de résidence : leur propre domicile, celui de leurs parents ou dans des établissements spécialisés.....	13
3 - Pour les trois quarts de ceux qui ont un parent proche ne pouvant vivre seul, cette situation ne pose pas de problèmes financiers.....	18
CHAPITRE II Préoccupations des Français vis-à-vis des personnes âgées dépendantes	21
1 - 97% des Français se disent préoccupés par la dépendance des personnes âgées.....	23
2 - La dépendance des personnes âgées : en première place après les grands problèmes de société.....	27
CHAPITRE III Les Français face à l'éventualité d'une assurance "spéciale" dépendance	33
1 - C'est d'abord à l'Etat, puis aux parents proches, de faire les plus gros efforts financiers pour les personnes âgées dépendantes.....	36
2 - Plus de 6 Français sur 10 sont prêts à cotiser à une assurance spéciale dépendance..	41
3 - L'assurance spéciale "dépendance" devrait être volontaire pour une majorité de Français	43
4 - C'est à la Sécurité Sociale ou à la mutuelle de proposer ce type d'assurance.....	47
5 - Cinq groupes de Français vis-à-vis d'une éventuelle assurance spéciale dépendance	50
Conclusion	53
Annexe : Les questions posées	57

INTRODUCTION

Les Français vivent de plus en plus longtemps. En 1987, l'espérance de vie atteignait 72 ans pour les hommes et 80 ans pour les femmes. D'après l'INSEE, les personnes âgées de plus de soixante ans étaient 9 973 000 au premier janvier 1985, soit 18,1% de la population totale. Elles devaient être 10 709 000 au début 1990 (19% de la population) et seront 11 800 000 en l'an 2000 (soit 20,4%). Le vieillissement de la population est inéluctable. Si l'on ne considère que la population des adultes, c'est-à-dire les seules personnes âgées d'au moins 18 ans, on obtient les prévisions suivantes pour les vingt années à venir :

Années	1985	1990	1995	2000	2005
Effectif des plus de 65 ans	7 056 887	7 815 531	8 493 035	9 113 321	9 458 436
% représenté dans la population des 18 ans et plus	17,3	18,5	19,5	20,4	20,8

Hypothèses retenues : fécondité = 1,8 enfant par femme, mortalité tendancielle
 Source : Collections de l'INSEE, Série D, Novembre 1986, "Projection de la population totale pour la France, 1985-2040"

Cette croissance prévisible du nombre de personnes âgées ne pourra, évidemment, que rendre encore plus aigus, pour la société, les problèmes liés à ce groupe d'âge : celui, par exemple, de la rupture de l'individu avec son environnement professionnel ; celui du financement et de l'équilibre des retraites ; celui, encore, des incapacités physiques

grandissantes d'une population dont la moyenne d'âge s'élèvera inéluctablement. Déjà, aujourd'hui, il existe 5 à 600 000 personnes âgées dépendantes, c'est-à-dire des personnes de plus de 65 ans souffrant de troubles du comportement ou d'handicaps physiques ne leur permettant plus d'être totalement autonomes dans leur vie quotidienne.

Il est bien sûr difficile de chiffrer très précisément le nombre de personnes concernées, étant donné en particulier la relative subjectivité de la définition de la "dépendance". Cependant, il ne fait pas de doute que ce nombre sera amené à croître encore dans les années futures, au moins autant que la proportion de personnes âgées, et le problème de la prise en charge des individus rendus invalides par certaines maladies en sera d'autant accru. Le recours à des établissements spécialisés, tels qu'hôpitaux longs séjours, maisons de retraite, résidences médicalisées ou logements-foyers, est d'ailleurs de plus en plus fréquent. C'est dire combien est importante la question de la dépendance des personnes âgées et de sa prise en charge, thème auquel cette étude est consacrée. Les Français ont-ils conscience de l'importance de ce problème et combien sont touchés, c'est-à-dire combien ont eux-mêmes un parent âgé dépendant ? Voilà quelques-unes des questions auxquelles nous nous proposons d'apporter ici des éléments de réponse.

Ces aspects ont été abordés pour la première fois dans l'enquête "**Conditions de vie et Aspirations des Français**" au Printemps 1986, à la demande de la *Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse*. Ils ont été repris cette année (Printemps 1990) pour le compte du **Ministère de la solidarité, de la santé et de la protection sociale**. Dans l'enquête de 1986, l'accent était plutôt mis sur les solutions matérielles adoptées face à la situation de dépendance d'un parent proche. Cette année, c'est l'idée même d'une éventuelle assurance dépendance qui est mise à l'épreuve de l'opinion.

Les problèmes abordés tournent autour de trois thèmes principaux :

- 1. Quelles sont les familles confrontées à la prise en charge de parents âgés ? Combien sont-elles ? Quelles sont les raisons de la dépendance de leur parent ? Où réside ce parent et cela pose-t-il des problèmes financiers à la famille proche?*
- 2. Le problème des personnes âgées dépendantes est-il un véritable sujet de préoccupation pour les Français ? A quel rang se situe-t-il au sein des grands sujets d'inquiétude ?*
- 3. Quelles sont les attitudes des Français face à la création d'une éventuelle assurance spéciale "dépendance" permettant d'être protégé financièrement ? Sous quelle forme et par qui l'opinion publique préfèrerait-elle que cette "assurance" soit gérée ?*

Au vu de ces trois types d'interrogations, on comprend que la mesure de l'ampleur et des difficultés liées à la question de la dépendance des personnes âgées ne sera pas abordée ici par la description de la situation des personnes concernées elles-mêmes. Elle sera analysée, au contraire, au travers de la façon dont l'opinion publique ou les parents proches ressentent ou vivent cette situation.

Les données présentées ici sont issues de l'enquête sur "les Conditions de vie et les Aspirations des Français" du CREDOC. Celle-ci a été réalisée en Juin 1990 auprès d'un échantillon de 2000 personnes représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus (méthode des quotas). Un redressement des données a été effectué à partir des critères de quotas (âge, sexe, PCS, taille d'agglomération) afin d'améliorer la représentativité par rapport à la population nationale. Les questions insérées à la demande du Ministère de la Solidarité, de la Santé et de la Protection Sociale dans la vague de Printemps 1990 sont les suivantes :

- B4 - Parmi les problèmes suivants, quels sont ceux qui vous préoccupent le plus ?
- B5 - Existe-t-il dans votre famille proche un parent âgé qui ne peut vivre seul ?
- B6 - Pour quelle raison principale, ce parent ne peut-il rester seul ?
- B7 - Actuellement, où ce parent réside-t-il principalement ?
- B8 - La situation de ce parent âgé vous pose-t-elle, à vous ou votre foyer, des problèmes financiers ?
- B9 - La situation des personnes âgées dépendantes vous paraît-elle constituer un problème préoccupant ?
- B10 - Qui doit faire les plus gros efforts financiers pour les personnes âgées dépendantes ?
- B11 - Seriez-vous prêt à cotiser à une assurance spéciale "dépendance" vous permettant d'être protégé financièrement si un jour cela vous arrivait ?
- B12 - Si une assurance spéciale "dépendance" était créée, la cotisation devrait-elle être volontaire ou obligatoire ?
- B13 - Dans quel cadre, ce type d'assurance devrait-il être proposé ?

Précisons enfin que, compte tenu de la taille de l'échantillon enquêté (2000 personnes), certaines précautions doivent être prises avant toute interprétation et surtout extrapolation des résultats : une série de questions ne concerne en effet que les individus ayant, dans leur proche entourage, un parent âgé ne pouvant vivre seul ; ce qui correspond, nous le verrons, à un effectif restreint qui interdit de mener, sans précaution, certaines analyses statistiquement peu significatives.

CHAPITRE I

**Les Français touchés dans leur entourage proche
par un parent âgé non autonome**

CHAPITRE I

LES FRANÇAIS TOUCHÉS DANS LEUR ENTOURAGE PROCHE

PAR UN PARENT ÂGÉ NON AUTONOME

L'objet de ce premier chapitre est de cerner l'ampleur du phénomène de dépendance des personnes âgées à travers quelques questions posées aux seuls enquêtés ayant dans leur entourage proche un parent âgé en situation de dépendance.

Face à une telle situation, quelles sont les implications de la famille proche ? Quelles sont les principales causes de cet état ? Quel type de logement est adopté par les personnes âgées non autonomes ? Enfin, cette situation entraîne-t-elle des problèmes financiers pour la famille qui s'en charge ?

Il faut cependant émettre ici quelques réserves quant à l'interprétation que l'on peut faire des données présentées dans ce chapitre. Compte tenu de l'effectif restreint sur lequel portent les analyses, il convient en effet de considérer les résultats avec précaution. 19,3% des enquêtés disent avoir un parent proche ne pouvant vivre seul, ce qui correspond à un effectif de 385 personnes.

1. Deux Français sur dix ont un parent proche ne pouvant vivre seul.

La question figurant au tableau suivant, posée de la même façon aux Printemps 1986 et 1990, révèle que la proportion de personnes qui déclarent avoir un parent proche ne pouvant vivre seul est quasiment la même en 1990 qu'en 1986 : **ce problème concerne environ un cinquième de la population.**

B5. Existe-t-il dans votre famille proche un parent âgé qui ne peut vivre seul?		
	Printemps 86	Printemps 90
1. Oui	21,0	19,3
2. Non	79,0	80,7
	-----	-----
Total	100,0	100,0
(Effectifs concernés)	(2000)	(2000)

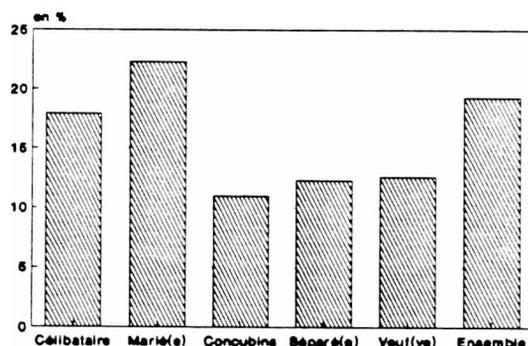
Il est difficile de savoir si le chiffre obtenu peut servir d'indicateur fiable de la "réalité", compte tenu de la formulation de la question. D'une part, la définition de la "famille proche" n'est pas forcément la même pour tous. On aurait pu, bien sûr, donner un cadre plus précis à cette question afin d'avoir une meilleure évaluation du "nombre de personnes âgées dépendantes", mais la comparaison avec 1986 n'aurait pu être réalisée. D'autre part, il existe une grande part de subjectivité dans le jugement de la famille sur le fait qu'une personne ne puisse pas vivre seule. En effet, on pose cette question à la famille proche ; certains enquêtés peuvent très bien répondre que leur parent âgé ne peut vivre seul, poussés par la crainte - pas toujours justifiée - qu'il lui arrive quelque chose, alors que la personne concernée aurait tout à fait pu se considérer elle-même comme totalement autonome.

Remarquons, en tout état de cause, qu'il n'y a pas eu d'augmentation du taux de réponses positives entre 1986 et 1990, contrairement à ce qu'on aurait pu attendre ; la variation de 21 à 19,3% n'étant pas statistiquement significative, on ne peut pas non plus dire qu'il y a eu une réelle diminution. Cependant, cette proportion peut en soi paraître assez élevée. A titre comparatif, pour fixer des ordres de grandeur, rappelons qu'il y a 18,5% de personnes de plus de 65 ans dans la population totale des plus de 18 ans. Bien sûr, la comparaison entre ces deux chiffres n'a aucune justification en soi, elle n'a pour but que de mettre en évidence l'importance du nombre de Français concernés aujourd'hui par un parent âgé "dépendant".

a) Qui sont les personnes ayant un parent proche non autonome ?

Les personnes mariées sont relativement plus touchées que la moyenne par la proximité d'un parent âgé dépendant (22% d'entre elles ont dans leurs proches un parent âgé non autonome contre 19% dans l'ensemble). Cela s'explique d'abord par un effet d'âge. Cela est lié aussi au fait que la probabilité d'être concerné est, dans ce cas, plus grande puisque le parent proche peut appartenir aux familles respectives de chacun des deux conjoints.

Pourcentage de Français ayant dans leur famille proche un parent âgé dépendant, selon le statut matrimonial (1)



Source : Crédoc Printemps 1990

(1) - Figurent ici les pourcentages de réponses positives à la question "Existe-t-il dans votre famille proche un parent âgé ne pouvant vivre seul", selon le statut matrimonial du répondant.

Ainsi, les veufs ne sont que 13% à répondre de manière positive à cette question, de même que ceux vivant en concubinage (11%) ou encore les divorcés (12%).

L'âge a donc une nette corrélation avec la question : les plus jeunes (moins de 24 ans) et les plus vieux (plus de 65 ans) apparaissent moins exposés que les autres à ce problème. Les plus jeunes ont des parents qui n'ont pas encore atteint un âge de dépendance. Les plus de 65 ans sont susceptibles de ne plus avoir leurs parents en vie, ce qui réduit le champ des parents proches. Ceci tendrait à montrer que les enquêtés ont surtout compris, par "*famille proche*", les parents directs. Sinon, les personnes âgées de plus de 65 ans auraient dû se sentir davantage concernées : on peut supposer, en effet, qu'elles ont des frères et soeurs de la même génération ou presque, qui ont donc a priori une plus forte probabilité d'être dans la situation évoquée.

**Tableau 1 : Pourcentage de réponses "oui" et "non" à la question :
"Existe-t-il dans votre famille proche un parent âgé ne pouvant vivre seul ?",
selon les tranches d'âge.**

âge	Moins de 24 ans	25-34 ans	35-49 ans	50-64 ans	65 ans et plus	ensemble
Oui	17,1	21,8	20,2	21,3	14,3	19,3
Non	82,9	78,2	79,8	78,7	85,7	80,7
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

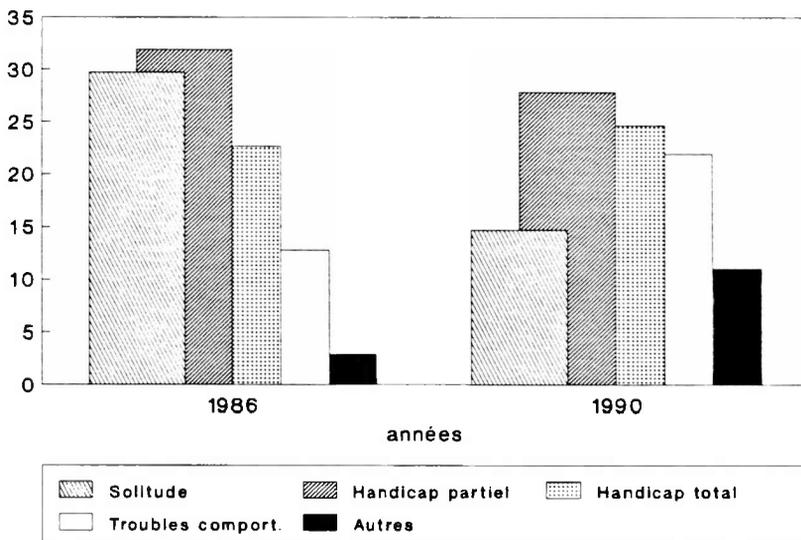
Finalement, les individus d'âges intermédiaires (entre 25 et 64 ans) se situent légèrement au dessus de la moyenne quant au fait d'avoir dans leur famille proche une personne âgée en état de dépendance.

b) *Les handicaps physiques, totaux ou partiels, sont la cause majeure de la dépendance d'une personne âgée, mais les troubles du comportement sont en nette progression.*

B6. Pour quelle raison principale, ce parent ne peut-il rester seul ?		
	Print. 86	Print. 90
	%	%
1. Il n'a pas de problème de santé, mais ne supporte pas la solitude	29,7	14,7
2. Il souffre d'un handicap physique engendrant une incapacité partielle ou un risque majeur à vivre seul	31,9	27,8
3. Il souffre d'un handicap physique engendrant une incapacité totale à vivre seul	22,7	24,6
4. Il souffre de troubles du comportement nécessitant une surveillance permanente	12,8	21,9
5. Autres	2,9	11,0
Total	100,0	100,0
<i>(Effectifs concernés)</i>	<i>(428)</i>	<i>(385)</i>

Plus de la moitié (52%) des personnes ayant un parent proche âgé ne pouvant vivre seul donnent comme raison à cette dépendance un handicap physique, total ou partiel, de la personne en question. Il s'agit véritablement de la cause majeure ; il en était de même en 1986 où la question avait également été posée : le taux était de 54%.

Motifs de la dépendance



En revanche, la réponse "*troubles du comportement nécessitant une surveillance permanente*" a connu une assez forte progression, passant de 13 à 22% en quatre ans. Il est certain qu'un réel changement s'est opéré entre les deux dates. Cette brusque augmentation ne reflète cependant pas uniquement la réalité, mais plutôt une modification en profondeur des mentalités et des attitudes des Français face à la situation, désormais courante, d'avoir dans son entourage une personne âgée souffrant de troubles visibles du comportement. En effet, ce n'est que récemment qu'a été découverte et reconnue la maladie d'Alzheimer en tant que telle (c'est-à-dire une maladie à part entière). Désormais, ce type de maladie est mieux connu du grand public, et même si on n'en connaît pas parfaitement l'origine et que l'on ne sait pas encore la soigner, on en connaît au moins les symptômes (pertes de mémoire, désorientation dans l'espace et le temps, troubles du jugement ...). On accepte davantage maintenant de mettre un nom sur ce que l'on cachait auparavant derrière le mot "gâtisme" et qui traduisait un état de vieillesse général. Ces données ne signifient donc pas obligatoirement qu'il y a eu une réelle augmentation du nombre de personnes souffrant de ces troubles dans la période.

Parallèlement à cette hausse du taux "*troubles du comportement*", une baisse considérable a eu lieu pour ce qui est du motif "*solitude*", puisque le taux de réponses est passé de 30 à 15%. On peut se demander si un transfert n'a pas eu lieu entre ces deux types de réponses: il se peut que les personnes qui se référaient à la solitude en 1986 sous-entendaient également une certaine inaptitude à rester seul, mais n'osaient pas vraiment en parler.

Par ailleurs, la réponse "*autres*" a connu une forte progression entre 1986 et 1990. Au printemps 1990, la plupart de ceux ayant choisi cette réponse ont en fait évoqué un "*parent trop âgé*" ce qui avait, en partie, été comptabilisé dans l'item de la solitude en 1986 ou dans les troubles du comportement. Si l'on opère un reclassement des réponses "*autres*" en fonction des précisions fournies par les personnes enquêtées, on remarque

que la modalité "solitude" atteint 21,5%, taux toujours inférieur à celui de 1986 (29,7%). Le pourcentage de troubles du comportement en est par ailleurs renforcé (et la différence encore creusée entre les deux années).

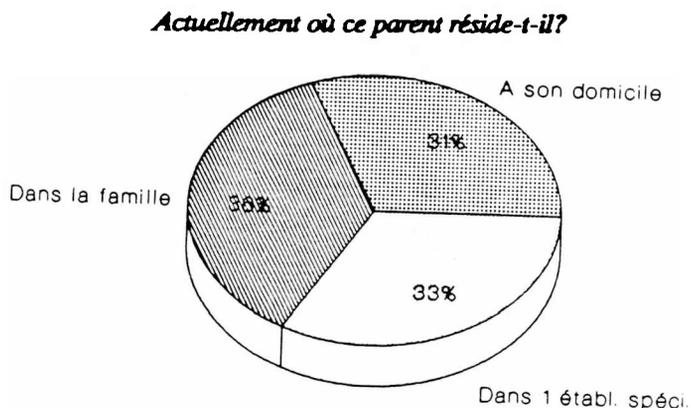
Réponse à la question après reclassement des réponses "Autres" (1) (en %)

<i>B6 - Pour quelle raison principale, ce parent ne peut-il rester seul ?</i>	Print.86	Print.90
1. Il n'a pas de problème de santé, mais ne supporte pas la solitude	29,7	21,5
2. Il souffre d'un handicap physique engendrant une incapacité partielle ou un risque majeur à vivre seul ...	31,9	27,8
3. Il souffre d'un handicap physique engendrant une incapacité totale à vivre seul	22,7	24,6
4. Il souffre de troubles du comportement nécessitant une surveillance permanente	12,8	23,4
5. Autres	2,9	2,7
Total	100,0	100,0

(1) - Toutes les réponses "Autres" correspondant à la réponse "parent trop âgé" sans autre précision ont été ici reclassées dans l'item 1 (solitude), celles comportant la réponse "trop âgé" avec une indication supposant un trouble du comportement ont été reclassées dans l'item 4.

Ainsi, si l'on restreint le champ de l'analyse aux seules personnes qui ont dans leur famille proche un parent âgé non autonome souffrant d'un handicap physique ou de troubles du comportement, on relève que la proportion de Français concernés passe de 19,3% à 14,6% au Printemps 1990. On peut donc conclure **qu'il y a environ 15% de la population française qui est touchée aujourd'hui par un problème aigu de dépendance d'un parent proche. C'est dire l'importance de ce phénomène.**

2. Les personnes âgées en difficulté se répartissent en parts égales en trois types de lieux de résidence : leur propre domicile, celui de leurs parents proches, ou dans des établissements spécialisés.



Au cours des vingt dernières années, les modes d'hébergement des personnes âgées ont été bouleversés. Avec le recentrage autour de la famille nucléaire, les grands parents ne vivent plus aussi couramment que dans le passé avec leurs enfants et petits-enfants. Les personnes âgées, qui de surcroît sont dépendantes, sont donc elles aussi amenées à résider aussi bien dans une institution plus ou moins spécialisée que dans leur logement (ou celui d'un de leurs proches).

Si l'on regarde les chiffres réels de personnes résidant dans une institution, environ 500 000 personnes de plus de 65 ans vivent aujourd'hui dans des structures d'hébergement collectif, dont 54% en maison de retraite, 19% dans des hôpitaux longs séjours et 27% en logements-foyers (1).

(1) Source : CreDES 1989

Notre enquête met en évidence, qu'au total, 33% des Français ayant un parent proche dépendant ont recours à un établissement spécialisé (soit 6% de la population). Par ailleurs, les personnes ayant dans leur famille proche un parent âgé non autonome l'accueillent chez eux dans un tiers des cas (36 %). Pour autant qu'on puisse faire cette comparaison, on note ici une diminution sensible en quatre ans de l'hébergement dans la famille. En effet, dans l'enquête de 1986, ce type d'hébergement était mentionné par 46% des enquêtés ayant dans leur entourage proche un parent âgé dépendant. 29% citaient, par ailleurs, l'entraide familiale sans hébergement, 18% les maisons de retraite, 13% l'aide ménagère à domicile et 8% l'hébergement hospitalier. Le rôle joué par la famille semblait donc il y a quatre ans plus important qu'aujourd'hui puisque la prise en charge, par le réseau familial, des parents âgés constituait alors le moyen le plus souvent adopté.

a) Le lieu de résidence dépend assez nettement de la raison de dépendance.

On relève, logiquement, un lien relativement fort entre le type de résidence adopté par les personnes âgées non autonomes et la raison invoquée de dépendance.

Tableau 2 : Type de lieu de résidence selon la raison de dépendance (en %)

	Dans un établissement de personnes âgées	Dans la famille	A son domicile	Ensemble
Refus de la solitude..	22,6	36,6	40,8	100,0
Handicap partiel	28,8	40,2	31,0	100,0
Handicap total	34,7	34,3	31,0	100,0
Troubles du comportement	48,0	25,1	26,9	100,0
Ensemble	33,0	36,1	30,9	100,0

On relève qu'une plus forte proportion relative de personnes âgées ne pouvant pas vivre seules parce qu'elles ne supportent pas la solitude habitent chez elles (41%). Ce type de situation ne nécessite évidemment pas - paradoxalement - de surveillance permanente, ni de soins particuliers. Ces personnes résident donc moins souvent dans des établissements spécialisés qu'en moyenne.

A l'inverse, presque la moitié des personnes souffrant de troubles du comportement (48%) résident dans un établissement spécialisé. Cet état nécessite en effet une plus grande surveillance et, bien sûr, une moins grande possibilité de prise en charge dans le logement des proches. Ce qui n'est pas obligatoirement le cas des handicaps physiques, notamment quand il s'agit d'handicaps physiques partiels.

Une autre façon d'apprécier les liens entre le lieu de résidence et la raison de dépendance figure au tableau 3. En effet, si l'on réduit le champ de la population étudiée aux seules personnes qui souffrent d'un handicap physique ou de troubles du comportement, la répartition suivant le type de résidence apparaît quelque peu différente : dans la population restreinte aux problèmes les plus aigus, les établissements spécialisés pour personnes âgées arrivent en tête des trois solutions proposées devant l'accueil dans la famille et le maintien à domicile. A l'inverse, dans l'ensemble de la population concernée, c'est l'accueil dans la famille qui est le plus pratiqué.

Tableau 3 : type de résidence choisi suivant la population concernée (en %)

	établissement personnes âgées	dans la famille	à son domicile	ensemble
Population des personnes ayant un parent âgé ne pouvant vivre seul. (385)	33,0	36,1	30,9	100,0
Population des personnes ayant un parent âgé ne pouvant vivre seul à cause d'un handicap ou de troubles du comportement. (286)	36,4	33,8	29,8	100,0

b) Un choix différent suivant le niveau de revenu ?

Pour 47% des personnes n'ayant "aucune difficulté pour joindre les deux bouts" et qui ont un parent proche âgé non autonome, ce parent réside dans un établissement spécialisé (1). Placer un parent dans un tel établissement dépendrait donc aussi, à s'en tenir à ce chiffre, des moyens financiers des familles.

Parmi les Français ayant les revenus les plus élevés (revenus mensuels supérieurs à 15 000 F), la proportion de ceux dont le parent proche réside en établissement est également plus élevée (50%, cf tableau 4). Cependant, chez les personnes ayant les plus faibles revenus, le type de résidence qui arrive en tête est aussi l'établissement spécialisé (40%). On peut bien sûr supposer qu'il ne s'agit pas des mêmes établissements que pour les personnes à hauts revenus et que les moins fortunés font plus appel aux services publics (hôpitaux, aide sociale,...). Disposant de revenus faibles, ils n'ont probablement pas un logement assez spacieux et peuvent donc, moins qu'en moyenne, héberger leur parent âgé chez eux.

En revanche, les personnes qui disposent de revenus moyens gardent, relativement plus souvent, leur parent âgé chez elles (46 à 48% le font).

Tableau 4 : Type de résidence selon le niveau de revenus (en %)

Revenus mensuels du foyer	Résidence Etablissement spécialisé	Dans la famille	A son domicile	Ensemble
Moins de 4000 francs	40,3	30,9	28,7	100,0
4000 à 5999 francs	34,3	36,7	29,1	100,0
6000 à 7999 francs	32,6	31,5	35,9	100,0
8000 à 9999 francs	17,4	46,5	36,1	100,0
10000 à 11999 francs	25,4	48,2	26,4	100,0
12000 à 14999 francs	28,5	37,9	33,7	100,0
15000 francs et plus	49,6	26,5	23,8	100,0
Ensemble	33,0	36,1	30,9	100,0

(1) - Contre 33% en moyenne.

Remarquons enfin que le placement en établissement spécialisé est en partie lié à la conception que l'on a du problème de la prise en charge des parents âgés dans le besoin. Ainsi, 46% des enquêtés qui estiment que c'est aux pouvoirs publics de prendre en charge les parents âgés dans le besoin ont leur propre parent âgé dans un établissement (contre 33% en moyenne). Est-ce le placement qui incite à une telle position - comme on peut le penser - ou le fait d'avoir cette opinion qui conduit plus souvent au placement en institution ? Rien ne nous permet ici de trancher entre les deux interprétations.

3. Pour les trois quarts de ceux qui ont un parent proche ne pouvant vivre seul, cette situation ne pose pas de problèmes financiers.

(en %)

B8. La situation de votre parent âgé vous pose-t-elle, à vous ou à votre foyer, des problèmes financiers?		
	Printemps 90	
	(1)	(2)
1. Oui, de sérieux problèmes	4,8	5,4
2. Oui, quelques-uns	8,5	8,4
3. Non, mais c'est juste	8,8	10,2
4. Non, pas du tout	77,4	75,3
5. Ne sait pas	0,5	0,7
	-----	-----
Total	100,0	100,0
(Effectifs concernés)	(385)	(286)

(1) - Population des personnes ayant un parent âgé ne pouvant vivre seul.

(2) - Population des personnes ayant un parent âgé ne pouvant vivre seul à cause d'un handicap ou de troubles du comportement.

Pour plus des trois quarts des Français qui ont dans leur entourage un parent proche âgé ne pouvant vivre seul, cette situation ne pose aucun problème financier. De plus, si on cumule les taux des réponses "non, mais c'est juste" et "non, pas du tout", on obtient un taux de 86% de personnes pour qui la situation d'un parent en état de dépendance ne pose pas de problèmes financiers. De prime abord, ces résultats peuvent paraître assez surprenants lorsqu'on connaît le coût d'une prise en charge d'une personne non autonome, que ce soit à domicile ou dans un établissement spécialisé. Plusieurs hypothèses complémentaires peuvent être émises pour tenter de comprendre ces réponses :

- 1) On peut peut-être les expliquer par le fait que souvent les personnes âgées peuvent elles-mêmes assumer les frais engagés du fait de leur état. Dans ce cas, la famille n'a pas à subir directement cette charge financière, ce qui expliquerait ce fort taux de réponses "non". Il est à noter par ailleurs que ceci n'empêche pas la famille d'avoir à affronter d'autres problèmes, d'ordre plus moral ou temporel (plus grande disponibilité,)

2) Une autre explication serait de considérer que les personnes confrontées au problème des personnes âgées dépendantes réagissent en fait selon leurs moyens. Ainsi, ceux qui ont de faibles revenus placeraient leur parent âgé dans un hôpital où l'essentiel est pris en charge par la Sécurité Sociale. De même, le type d'établissement choisi par les familles aux ressources moyennes ou élevées dépendrait de la capacité de chacune d'entre elles de pouvoir financer, en partie ou en totalité, le séjour de leur parent âgé. Autrement dit, les réponses obtenues à cette question ne constitueraient rien d'autre qu'un indicateur de bonne gestion de leurs ressources par les familles : si les trois quarts des personnes interrogées indiquent que la situation ne leur pose aucun problème, ce serait donc parce qu'elles ont mis en place des solutions répondant à leurs propres possibilités. Evidemment, le type et la qualité de l'établissement choisi ou du mode d'accueil adopté seront très variables selon le budget disponible.

De fait, les réponses obtenues à la question ne signifieraient pas qu'aucun problème financier ne se soit jamais posé à la famille, notamment lors de la survenance de la perte d'autonomie du parent proche. Mais elles montreraient que pour une bonne partie de la population concernée, le choix du mode d'hébergement (en particulier, l'accueil dans la famille) et de sa qualité vise aussi à minimiser au mieux ces problèmes financiers (1).

 (1) - Une troisième hypothèse peut être évoquée pour tenter de comprendre les réponses : ce ne seraient pas les répondants qui auraient obligatoirement en charge leur parent âgé. En effet, avoir dans sa famille proche un parent âgé ne pouvant vivre seul ne signifie pas obligatoirement qu'on s'en occupe effectivement. De fait, dans ce cas, il est clair que la situation du parent âgé ne pose pas vraiment de problèmes financiers au foyer de l'enquêté.

Bien sûr, il aurait été souhaitable, pour approfondir cette question, de savoir ce que sont précisément les établissements spécialisés fréquentés. Le questionnaire ne comportait en effet aucune question sur le type d'établissement choisi, sur la qualité des services, ni sur son coût. Or, des différences énormes existent selon les types d'établissement. En particulier, il faut bien différencier les logements-foyers (ce qui correspond à une location classique avec quelques soins prodigués à domicile) des maisons de retraite, des résidences médicalisées, ou des hôpitaux longs-séjours où toute l'infrastructure nécessaire pour les soins est présente en permanence.

On note cependant que les problèmes financiers se posent davantage aux familles dont le parent proche réside en établissement : 48% de ceux qui ont de sérieux problèmes financiers ont leur parent âgé dans un établissement spécialisé (contre 33% en moyenne). Mais il reste que seuls 16 % des enquêtés dont le parent réside en établissement déclarent que cette situation leur pose des problèmes financiers (sérieux ou plus bénins).

CHAPITRE II

Préoccupations des Français vis-à-vis des personnes âgées dépendantes

CHAPITRE II

PREOCCUPATIONS DES FRANCAIS

VIS-A-VIS DES PERSONNES AGEES DEPENDANTES

Dans l'absolu, tous les Français se sentent très concernés et préoccupés par le problème des personnes âgées dépendantes : ils sont 97% à choisir les items "*préoccupés*" ou "*très préoccupés*". Etant donnée la manière dont est formulée la question, il faut cependant relativiser ce résultat. Dans ce type d'interrogation, il est en effet beaucoup plus facile de répondre positivement, d'autant qu'une telle réponse donne plutôt bonne conscience au répondant. Les "*taux de préoccupation*" atteints ici sont donc probablement surestimés.

De fait, une fois resituée au sein des grandes "*inquiétudes*" de notre société, telles que le chômage, la drogue, la pauvreté ou encore les maladies graves, la préoccupation vis-à-vis de la dépendance des personnes âgées se fait moindre. Cependant, mis en regard d'autres thèmes sociaux ne correspondant plus directement aux "*grandes peurs*" modernes de notre société, ce problème se situe en tête des citations, devant la garde des jeunes enfants, l'accueil et l'insertion des handicapés, le financement des retraites ou l'équilibre de la Sécurité Sociale. Il constitue donc bien un véritable thème de préoccupation de la population.

1. 97% des Français se disent préoccupés par la dépendance des personnes âgées.

La moitié des enquêtés se disent "très préoccupés" et 47% "préoccupés" par ce problème. En effet, il y a aujourd'hui de plus en plus de personnes âgées vivant seules, phénomène qui nécessite une prise en charge plus fréquente, quand cela est nécessaire, par la famille. L'unanimité sur cette question est d'ailleurs tellement forte que l'on peut difficilement déceler des catégories particulièrement plus préoccupées que d'autres par ce problème.

B9. Il existe aujourd'hui, en France, environ 5 à 600 000 personnes âgées dépendantes, c'est-à-dire des personnes de plus de 65 ans souffrant de troubles du comportement ou d'handicaps physiques ne leur permettant plus d'être totalement autonomes dans leur vie quotidienne. Diriez-vous qu'il s'agit là d'un problème ... ? :

	Printemps 90 %
1. Très préoccupant	50,3
2. Préoccupant	46,7
3. Peu préoccupant	2,6
4. Pas préoccupant	0,4

Total	100,0
(Effectif concerné)	(2000)

Cependant, si l'on compare cette question à d'autres posées de la même manière, le taux obtenu est quand même un taux record : par exemple, dans le domaine de l'environnement, 88% des enquêtés avaient considéré en automne 1989 la pollution atmosphérique comme un problème préoccupant ou très préoccupant (taux élevé, mais pas autant que celui des personnes âgées dépendantes, puisqu'il lui est inférieur de 9 points).

Les jeunes de moins de 24 ans sont certes préoccupés (56%, contre 47% en moyenne), mais citent beaucoup moins la réponse "très préoccupés" (37% contre 50%). Ils sont également deux fois plus nombreux que dans l'ensemble à répondre qu'ils sont peu préoccupés (mais cela ne fait que 6% contre 3%).

b) ... et avec la solitude :

Le statut matrimonial est également assez lié avec le degré de préoccupation. Pour une grande partie, cela recoupe les liens déjà mis en évidence avec l'âge : en effet, parmi les veufs(ves), se retrouvent un grand nombre des 65 ans et plus. Ils sont donc plus qu'en moyenne très préoccupés par le problème des personnes âgées dépendantes.

Une information nouvelle est cependant apportée par le croisement avec le statut matrimonial : les personnes seules, au-delà d'un certain âge, sont plus inquiètes du problème. 61% des veufs ou veuves et un même pourcentage des séparés ou divorcés se disent "très préoccupés" (contre 50% dans l'ensemble de la population); ce n'est pas le cas des célibataires, qui ne sont que 40% à l'être.

Tableau 6 : Degré de préoccupation vis-à-vis des personnes âgées dépendantes selon le statut matrimonial de l'enquêté (en %).

Statut matrimonial \ Degré de préoccupation	célibataire	marié(e)	concubinage	divorcé séparé	veuf(e)	ensemble
très préoccupé	39,6	51,7	46,0	60,8	61,0	50,3
préoccupé	54,8	46,2	50,0	34,3	37,0	46,8
peu préoccupé	4,6	1,8	3,5	5,0	2,0	2,6
pas préoccupé	0,6	0,3	0,6	0,0	0,0	0,4
total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Si l'on additionne les réponses "très préoccupants" et "préoccupants", l'ordre est un peu modifié : les personnes mariées ont, elles aussi, un fort taux de concernement. Cependant les variations sont faibles lorsqu'on examine les résultats dans leur globalité : le taux de

préoccupation est, dans l'absolu, si élevé qu'il ne permet pas de différencier des groupes véritablement moins préoccupés que d'autres.

Statut matrimonial	Taux de réponse très préoccupés + préoccupés
Veuf(ve)	98,0
Marié(e)	97,9
Concubinage	96,0
Séparé(e), divorcé(e)	95,0
Célibataire	94,5

2. La dépendance des personnes âgées en première place après les grands problèmes de société.

B4. Parmi les problèmes suivants, quels sont ceux qui vous préoccupent le plus ?				
	Printemps 1990 en %			
	(1)	(2)	(3)	(4)
1. La pauvreté	24,1	12,9	13,1	50,1
2. L'accueil et l'insertion des handicapés	4,7	5,2	7,8	17,7
3. La garde des jeunes enfants	2,4	2,5	3,0	7,9
4. Le chômage	30,1	24,8	13,0	67,9
5. La prise en charge des personnes âgées dépendantes	3,6	6,5	9,0	19,1
6. Les maladies graves	15,2	20,0	18,1	53,3
7. L'équilibre de la sécurité sociale	1,0	2,5	4,7	8,2
8. La drogue	15,6	21,0	21,1	57,7
9. Le financement des retraites	3,1	4,1	9,2	16,4
10. Ne sait pas	0,2	0,5	1,0	1,7
Total	100,0	100,0	100,0	
<i>(Effectif concerné)</i>	<i>(2000)</i>			

(1) 1ère réponse citée.

(2) 2ème réponse citée.

(3) 3ème réponse citée.

(4) Cumul des trois réponses.

Nous demandions aux enquêtés, au début du questionnaire et avant de les interroger sur le sujet des personnes âgées dépendantes, de classer, parmi dix propositions, les trois problèmes qui leur paraissaient les plus préoccupants. On sait - encore convient-il de le garder à l'esprit - que les classements obtenus à de telles questions dépendent fortement de la liste des sujets proposés. Toujours est-il qu'au vu des résultats, on peut opérer un classement, ou tout au moins une séparation, entre d'une part ce qui relève des "grandes peurs", des grandes inquiétudes actuelles de la société française - il s'agit d'ailleurs de celles qui arrivent régulièrement en tête dans toutes les investigations de ce type - et les problèmes sociaux plus techniques, en tout état de cause ceux qui, par opposition au premier groupe, ne sont pas ressentis comme les "dangers" ou les peurs quasi-permanentes de nos sociétés actuelles.

La formulation elle-même des sujets proposés favorisait une telle différenciation puisqu'on opposait d'un côté *"la pauvreté", "le chômage", les maladies graves", "la drogue"*, sous une **dénomination généraliste**, à *"l'accueil et l'insertion des handicapés", "la garde des jeunes enfants", "la prise en charge des personnes âgées dépendantes", "l'équilibre de la Sécurité Sociale" et "le financement des retraites"*, c'est-à-dire une formulation faisant référence à une appréhension plus *"technique"* - et peut-être plus orientée vers l'action - de ces problèmes (avec les expressions *"accueil et insertion", "garde", "prise en charge", "équilibre", etc...*)

Tableau 7 : Classement des problèmes préoccupants par ordre d'importance décroissant (cumul des % des 3 choix)

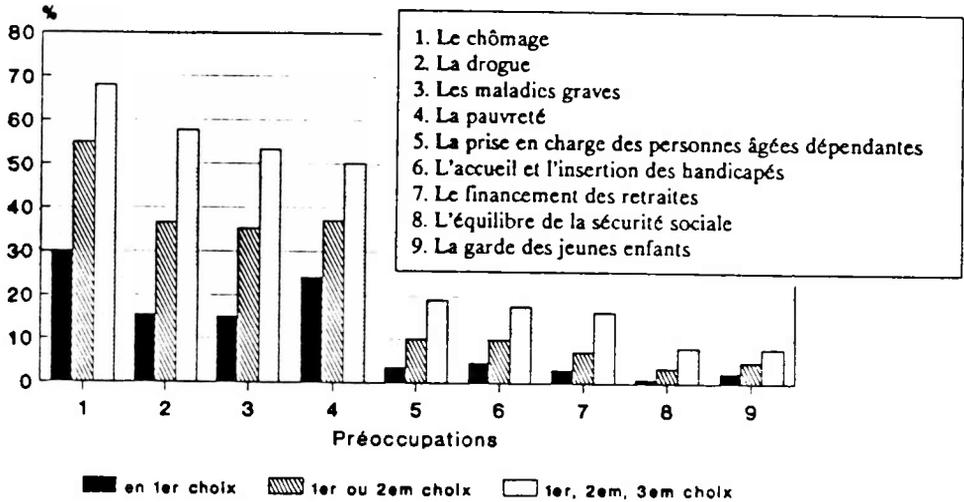
Problèmes préoccupants	%
Le chômage	67,9
La drogue	57,7
Les maladies graves	53,3
La pauvreté	50,1
La prise en charge des personnes âgées	19,1
L'accueil et l'insertion des handicapés	17,7
Le financement des retraites	16,4
L'équilibre de la sécurité sociale	8,2
La garde des jeunes enfants	7,9

De fait, le clivage est très marqué au niveau des résultats : d'un côté, les quatre grandes préoccupations que sont le chômage, la drogue, la maladie grave et la pauvreté, ont été citées par au moins un enquêté sur deux.

Ensuite, c'est la prise en charge des personnes âgées qui domine, avec 19,1% de citations dans la population interrogée, taux que l'on peut encore rapprocher de celui des personnes qui ont dans leur entourage proche un parent âgé en situation de dépendance (19,3%). Ce pourcentage est à prendre en considération : un enquêté sur cinq a spontanément cité ce problème, alors qu'on ne lui a pas encore parlé spécifiquement du thème des personnes âgées (1).

(1) - Rappelons que la question était en effet posée au début du questionnaire, avant les interrogations sur le sujet de la dépendance des personnes âgées.

Quels sont les problèmes qui vous préoccupent le plus ?



Source : Crédoc Enquête Aspirations 1990

Cette classification entre les grandes préoccupations générales des Français (les grands fléaux ?) et les autres problèmes sociaux est d'ailleurs confirmée par les réponses mêmes de la population : il apparaît souvent que les personnes qui citent en premier lieu le chômage, choisissent ensuite la drogue ou la pauvreté comme sujet de préoccupations ; de façon identique, si la drogue est citée en premier, c'est ensuite le chômage ou la pauvreté qui le sont. De la même manière, on observe un phénomène identique avec les trois items "accueil et insertion des handicapés", "garde des jeunes enfants" et "prise en charge des personnes âgées" : une personne citant en premier choix l'une de ces trois préoccupations sera plus encline à citer l'une ou l'autre de ces propositions en deuxième ou troisième réponse. A l'intérieur des deux groupes mis en évidence, les mêmes personnes citent donc, de façon complémentaire, les autres préoccupations du même groupe.

a) Chômage, drogue, pauvreté, maladie grave : les toutes premières préoccupations des Français.

Le chômage est le fléau qui marque de manière tout à fait prépondérante les préoccupations actuelles des Français : sur les trois réponses possibles, il se trouve cité par 68% des Français. Il préoccupe bien logiquement davantage les personnes qui ont déjà été touchées par lui au cours des trois dernières années (36%, contre 30% dans l'ensemble pour la première réponse donnée), ainsi que celles résidant en province et dans les très petites villes ou les villages.

Les jeunes (25-34 ans), les étudiants, les célibataires, ceux qui logent dans un studio se sentent davantage concernés par les **problèmes de pauvreté**. Ils s'imposent plus de restrictions qu'en moyenne. Même s'ils ne sont pas eux-mêmes dans une situation de pauvreté, ils apparaissent davantage sensibilisés par ce problème : ils ont l'habitude de faire certains sacrifices et ont plus conscience de l'existence de la pauvreté que d'autres groupes de la population.

83% des interviewés énonçant la **drogue** comme première préoccupation ont eu des enfants, alors qu'ils sont 74% dans l'ensemble de la population. D'ailleurs, il y a davantage de personnes mariées (70% contre 60%) qui évoquent en premier lieu cette préoccupation.

Tableau 8 : Les six premières préoccupations par ordre d'importance décroissante (1)

Préoccupations	Print. 1990 %
1. Le chômage	30,1
2. La pauvreté	24,1
3. La drogue	15,6
4. Les maladies graves	15,2
5. L'accueil et l'insertion des handicapés	4,7
6. La prise en charge des personnes âgées dépendantes	3,6

(1) % de la première réponse citée

Chômage, drogue, pauvreté et maladies graves totalisent ensemble 85% des premières préoccupations des Français.

La crainte d'une maladie grave concerne 15% de la population. Il n'existe pas de catégorie vraiment spécifique de personnes redoutant cette éventualité. Tout le monde semble concerné. La peur de la maladie est unanime.

b) L'accueil et l'insertion des handicapés, la garde des jeunes enfants et la prise en charge des personnes âgées : second groupe de préoccupations communes.

Sur le premier choix des problèmes préoccupants, **la prise en charge des personnes âgées dépendantes** n'arrive qu'au sixième rang, avec 3,6% des citations. Mais le taux de préoccupation augmente avec le rang de la réponse : 6,5% des enquêtés donnent cette réponse en second lieu et 9% en troisième lieu, soit un total de 19,1%.

Les personnes relativement plus préoccupées que la moyenne sont celles plus directement exposées à ce problème, à savoir les retraités ou les personnes de plus de 65 ans, ce qui revient quasiment à la même chose : dans cette catégorie, près de deux fois plus d'enquêtés que dans l'ensemble de la population donnent cette réponse. Effet très directement lié à l'âge : les interviewés ne touchant pas de prestations familiales sont également plus inquiets par la question de la dépendance des personnes âgées. Ainsi, parmi les enquêtés qui citent ce problème en première préoccupation, 90% ne bénéficient pas de prestations familiales, alors que dans l'ensemble de la population, 65% sont dans ce cas.

L'accueil et l'insertion des handicapés ne préoccupent que 4,7% des enquêtés en premier lieu. 17% d'entre eux sont préoccupés en second lieu par la prise en charge des personnes âgées dépendantes (alors qu'il n'y en a que 6,5% dans l'ensemble de la population) et 9% par la garde des jeunes enfants (contre 2,5% dans l'ensemble). Ces trois types de préoccupations sont donc, on l'a vu, très liés entre elles ; il s'agit davantage

ici de préoccupations vis-à-vis de personnes défavorisées ou en difficulté que de préoccupations plus "généralistes" comme celles relatives au premier groupe (chômage, maladie grave,...).

La garde des jeunes enfants préoccupe davantage les jeunes femmes de 25 à 34 ans qui ont un conjoint actif. 79% de ceux ayant cité cette préoccupation sont des femmes (contre 53% de femmes dans l'ensemble de la population) ; 43% ont entre 24 et 35 ans (contre 23% dans l'ensemble) ; 59% touchent des prestations familiales (contre 35% en moyenne).

CHAPITRE III

Les Français face à l'éventualité d'une assurance "spéciale" dépendance

CHAPITRE III

LES FRANÇAIS FACE A L'EVENTUALITE

D'UNE ASSURANCE "SPECIALE DEPENDANCE"

Une série de questions ont permis de cerner les opinions et positions des Français **sur la mise en place d'une éventuelle assurance "spéciale dépendance"** : *les Français sont-ils prêts à cotiser à une telle assurance ? Quelle forme préféreraient-ils qu'elle prenne : obligatoire, volontaire...? Par qui devrait-elle être proposée : Sécurité Sociale, mutuelles, assurances ...? Enfin, quelle cohérence existe-t-il dans l'esprit des Français entre ces différentes questions ?* C'est à ces interrogations que nous nous proposons de répondre dans ce chapitre.

Encore convient-il de relever ici, en préalable, le décalage qui semble exister entre les réponses obtenues aux questions soulevées dans le premier chapitre et ce que l'on voit se profiler au travers des réponses aux questions sur l'assurance-dépendance. Si la situation d'un parent âgé dépendant ne semblait pas poser de problèmes financiers aux personnes directement concernées (c'est-à-dire la famille proche), on voit ici surgir des attitudes qui ne sont pas sans rapport avec les questions financières. En effet, d'une part un grand nombre de Français apparaissent disposés à cotiser à une assurance spéciale dépendance ; d'autre part, ils attendent effectivement des efforts financiers de l'Etat pour couvrir ce type de problèmes. C'est la preuve qu'il existe bel et bien, face au problème des personnes âgées dépendantes, également un problème d'ordre matériel et que les Français ressentent le besoin de se prémunir contre ce risque (61% des interviewés sont prêts à cotiser).

D'ailleurs depuis 1986, une évolution assez perceptible s'est fait sentir sur ce sujet : on semble être passé d'une situation où la prise en charge familiale est la solution la plus répandue, considérée comme "*normale*", à une position plus revendicatrice : les Français attendent aujourd'hui, clairement, une aide et une action de l'Etat dans le domaine.

1. C'est d'abord à l'Etat, puis aux parents proches, de faire les plus gros efforts financiers pour les personnes âgées dépendantes.

B10. Selon vous, c'est à qui de faire les plus gros efforts financiers pour les personnes âgées dépendantes ?			
	Printemps 1990 en %		
	(1)	(2)	(3)
1. A l'Etat	53,2	12,1	65,3
2. Aux collectivités locales	8,0	20,2	28,2
3. Aux caisses de retraite	12,9	22,8	35,7
4. Aux caisses d'assurance maladie	5,7	15,1	20,8
5. Aux mutuelles et aux régimes complémentaires	2,0	7,6	9,6
6. Aux entreprises et aux compagnies d'assurances ...	1,8	3,7	5,5
7. Aux parents proches	15,7	17,0	32,7
8. Ne sait pas	0,7	1,5	2,2
Total	100,0	100,0	-
<i>(Effectif concerné)</i>	<i>(2000)</i>		

- (1) Première réponse citée
 (2) Deuxième réponse citée
 (3) Cumul des deux réponses

De toute évidence, les Français attendent un geste - et probablement plus qu'un geste - de l'Etat dans ce domaine : c'est à lui de faire les plus gros efforts financiers pour les personnes âgées dépendantes. Cependant, on peut penser que ces réponses sont liées au fait que ceux qui ne sont pas confrontés au problème ne savent pas vraiment quelles sont les structures de prise en charge actuellement existantes, ni la part d'investissement relative de chacun des acteurs sociaux. Les Français réclament massivement une intervention de l'Etat, mais est-ce bien de là qu'il faut attendre aujourd'hui, compte tenu des lois de décentralisation, les efforts et les changements les plus considérables ? De fait, il reste que l'Etat, qui n'a en ce domaine qu'un rôle plutôt incitatif, est cité en premier lieu par 53% des Français, tandis que les collectivités locales ne sont évoquées

que par 8%. Outre les caisses de retraites (1), un second groupe émerge des réponses : 16 % des Français citent en premier lieu *"les parents proches"*. Un bon nombre d'enquêtés pensent donc que c'est la solidarité familiale qui doit jouer.

a) La solidarité familiale mise à l'épreuve par le problème de la dépendance des personnes âgées.

Il est intéressant de comparer les réponses obtenues à deux questions, a priori proches, toutes deux insérées dans le questionnaire. La première a déjà été évoquée : *"Qui doit faire les plus gros efforts financiers pour les personnes âgées dépendantes ?"* La seconde, plus normative, est ainsi libellée : *"Si des parents âgés sont dans le besoin, à votre avis, qui doit s'en occuper principalement ?"*

Même si ces deux questions ne se situent pas tout à fait sur le même plan, puisque dans le premier cas, il s'agit d'**aide financière** pour des personnes âgées dépendantes et dans l'autre, d'aide aux parents âgés **dans le besoin**, il est toutefois possible d'établir entre elles une sorte de parallèle. Pour la première question, c'est l'Etat qui arrive en tête des réponses : une majorité d'enquêtés citent l'Etat comme l'institution devant faire le plus d'efforts financiers, tandis que 16% seulement se réfèrent aux parents proches. En revanche, pour la seconde question (les parents âgés dans le besoin), face aux deux choix offerts (pouvoirs publics ou enfants), 74% des Français optent pour les enfants. Presque les trois quarts des enquêtés souscrivent donc à une aide familiale vis-à-vis des parents dans le besoin, tandis que pour les personnes âgées dépendantes, ils se tournent vers l'Etat pour en attendre une aide financière.

 (1) - Notons que celles-ci sont relativement souvent citées, surtout en deuxième choix.

Tableau 9 : Répartition des réponses à : "Qui doit s'occuper des parents âgés dans le besoin ?" selon la réponse donnée à : "Qui doit faire des efforts financiers pour les personnes âgées dépendantes ?"

(2) \ (1)	Etat	Parents proches	Autres	Total
Les enfants	51,3	19,7	29,0	100,0
Pouvoirs publics	59,6	4,0	36,4	100,0
Ensemble	53,2	15,7	31,1	100,0

(1) C'est à qui de faire les plus gros efforts financiers pour les personnes âgées dépendantes ?

(2) Qui doit s'occuper des personnes âgées dans le besoin ?

Exemple de lecture : 51% de ceux qui pensent que c'est aux enfants de s'occuper des parents âgés dans le besoin estiment que c'est à l'Etat de faire le plus d'efforts financiers pour les personnes âgées dépendantes. Il y en a 53% dans l'ensemble de la population.

Cette différence sur les réponses à ces deux questions semble révéler une prise de position assez nette de la part des enquêtés : quand il s'agit d'aider les parents dans le besoin, dans une formulation solidaire, mais généraliste, les Français estiment très majoritairement que c'est aux enfants de jouer ce rôle. En revanche, ils placent le problème des personnes âgées dépendantes à un autre niveau : d'une part, parce qu'il ne s'agit plus là seulement du problème général des personnes âgées, d'autre part, parce que cela touche aussi le domaine de la santé au travers la notion de dépendance. Le problème de la dépendance des personnes âgées est donc, aux yeux des Français, quelque chose d'un autre niveau d'importance qui dépasse le seul cadre de la solidarité familiale, où l'Etat a un rôle propre à jouer.

Bien sûr, la formulation des questions est aussi pour quelque chose dans ces différences de réponses : celle sur l'aide aux personnes âgées dans le besoin est posée de manière plus ou moins moralisatrice, tandis que l'autre insiste plus sur l'aspect matériel et financier de l'aide à apporter. Mais il reste que la moitié des Français qui estiment que c'est aux enfants de s'occuper des parents âgés dans le besoin attendent un effort financier de l'Etat pour les personnes âgées dépendantes.

Notons d'ailleurs que l'évolution des réponses sur l'aide aux parents âgés dans le besoin ne met pas en évidence de variations sensibles depuis six ans : une très forte stabilité prévaut avec une prééminence de la réponse "enfants" (autour de 75% depuis 1984).

**Tableau 10 : Evolution des réponses à la question :
"Qui doit s'occuper des parents âgés dans le besoin" ? (En%)**

	Automne 84	Automne 85	Automne 86	Automne 87	Automne 88	Printemps 90
Les enfants	72,8	75,8	78,7	74,4	74,4	73,6
Les pouvoirs publics	27,2	24,2	21,3	24,2	24,0	24,2
Ne sait pas	--	--	--	1,4	1,6	2,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

b) Aucune caractéristique socio-démographique particulière n'apparaît dans chacun des groupes optant pour tel ou tel intervenant.

Tout au plus peut-on relever que les personnes considérant davantage que c'est à l'Etat de faire les plus gros efforts financiers pour les personnes âgées non autonomes sont plus préoccupées par les problèmes de pauvreté ou d'équilibre de la Sécurité Sociale. En revanche, celles qui pensent plus souvent qu'en moyenne que c'est à la famille de fournir ces efforts semblent plutôt préoccupées par les problèmes touchant aux enfants ou au domaine de la santé. Mais les différences sont ténues.

Tableau 11 : Les efforts financiers suivant le degré de préoccupation (en %)

Problèmes préoccupants	efforts financiers de l'Etat	efforts financiers de la famille
Pauvreté	58,7	12,0
Accueil, insertion handicapés ...	44,9	17,2
Garde jeunes enfants	31,5	20,4
Chômage	52,3	17,0
Personnes âgées dépendantes ..	50,6	11,8
Maladies graves	51,7	18,0
Equilibre Sécurité Sociale	58,6	4,5
Drogue	55,9	19,1
Financement des retraites	45,4	6,5
Ensemble	53,2	15,7

Exemple de lecture : 59% des enquêtés qui citent comme premier problème préoccupant la pauvreté jugent que c'est l'Etat qui doit faire des efforts financiers pour les personnes âgées dépendantes.

2. Plus de 6 Français sur 10 sont prêts à cotiser à une assurance spéciale dépendance.

On a vu qu'une immense majorité de la population se déclare préoccupée par le problème de la dépendance des personnes âgées et que cette question apparaît si aiguë à une partie des enquêtés qu'elle transcende leur position de principe sur la solidarité familiale. Doit-on trouver une preuve supplémentaire de la sensibilité des Français à cette question, en constatant que presque les deux tiers (61%) se déclarent prêts à cotiser à une éventuelle assurance dépendance ?

B11. La perte de l'autonomie des personnes âgées conduit à recourir à des services d'aide à domicile ou des séjours en établissements qui apparaissent relativement coûteux. Seriez-vous prêt à cotiser à une assurance spéciale "dépendance", vous permettant d'être protégé financièrement si un jour cela vous arrivait ?	
	Printemps 90
	%
1. Oui	61,0
2. Non	38,5
3. Ne sait pas	0,5

Total	100,0
<i>(Effectif concerné)</i>	<i>(2000)</i>

Ce pourcentage est d'autant plus important qu'en général, interrogés sur une éventuelle contribution financière (par cotisations, impôts, prélèvements divers), les Français sont relativement critiques. Ainsi, questionnés en fin 1988 sur une éventuelle imposition des prestations familiales "si, en contrepartie, on les augmentait", les enquêtés s'y affirmaient défavorables à 85%. De même, interrogés la même année sur la solution préférable pour faire face aux charges du chômage, 55% préféraient la diminution des dépenses, contre 39% qui souhaitaient l'augmentation des cotisations.

Enfin, en 1989, parmi les personnes prêtes à modifier leurs comportements pour lutter contre la dégradation de l'environnement, 27% seulement se déclaraient prêts à "donner de l'argent". On peut ainsi considérer que le taux obtenu ici de 61% d'individus prêts à cotiser à une assurance spéciale dépendance est relativement important. Remarquons

cependant que les modalités d'une telle cotisation n'étaient pas précisées plus en détail : cette notion peut tout aussi bien englober le concept d'assurance minimum que celui de couverture globale assurant tous les frais en cas de besoin.

Les caractéristiques les plus distinctives des individus prêts à cotiser s'opposent assez sensiblement à celles des Français qui n'y sont pas prêts :

Oui : 61%

76% des étudiants
68% des moins de 24 ans
74% de ceux qui veulent que
l'assurance soit obligatoire

Non : 38,5%

45% des retraités
48% des plus de 65 ans
46% de ceux qui ont "des difficultés à joindre
les deux bouts"
44% de ceux qui pensent que c'est aux
pouvoirs publics de s'occuper des parents
âgés dans le besoin
46% de ceux qui ont un conjoint au chômage
47% de ceux qui souhaitent que l'assurance
soit volontaire

L'opposition est très nette entre les étudiants et les retraités. Ces deux groupes, qui se situent aux deux extrémités de la courbe du cycle de vie, ont des positions radicalement opposées : 45% des retraités ne souhaitent pas cotiser, contre 23% d'étudiants. De même, les personnes qui déclarent éprouver "*beaucoup de difficultés à joindre les deux bouts*" sont logiquement moins favorables à une telle cotisation (46% d'entre elles répondent par la négative).

Ainsi, ceux qui éprouvent des difficultés financières ou qui sont déjà assez âgés pour considérer ne pas avoir besoin de cotiser ou pour estimer devoir bénéficier de la solidarité nationale, sont les plus opposés à une telle cotisation.

3. L'assurance spéciale "dépendance" devrait être volontaire pour une majorité de Français.

S'il y a bien acceptation majoritaire de cotiser, il reste que les Français estiment plutôt que ceci devrait se faire sur la base du volontariat : 57% optent pour la cotisation volontaire, 42% pour une cotisation obligatoire.

B12. Si une assurance spéciale "dépendance" était créée, selon vous, la cotisation devrait-elle être plutôt?	
	Printemps 90 %
1. Volontaire	57,3
2. Obligatoire, mais à partir d'un certain âge.....	10,9
3. Obligatoire pour tout le monde.....	31,0
4. Ne sait pas	0,8

Total	100,0
(Effectif concerné)	(2000)

La compréhension des réponses à cette question nécessite cependant d'étudier séparément deux sous-populations : celle des personnes prêtes à cotiser à ce type d'assurance et celle des Français non disposés à cotiser. Les réponses de ces deux groupes sont en effet très sensiblement différentes.

Tableau 12 : Forme préférée de l'assurance selon que l'on est prêt ou non à cotiser (en %)

	Enquêtés prêts à cotiser	Enquêtés pas prêts à cotiser	Ensemble population
Assurance volontaire ...	48,7	70,9	57,3
Assurance obligatoire ..	51,1	27,5	41,9
Ne sait pas	0,2	1,6	0,8
	-----	-----	-----
Total	100,0	100,0	100,0
(Effectifs concernés)	(1220)	(771)	(2000)

On ne s'étonnera pas de constater que pour plus des deux tiers (71%) des personnes non disposées à cotiser à une assurance-dépendance, il faudrait plutôt que celle-ci, si elle se mettait en place, soit établie sur la base du volontariat. A l'inverse, pour un peu plus de la moitié des Français souhaitant cotiser, cette assurance devrait être obligatoire. La préférence est donc nettement donnée au volontariat dans le cas de réfractaires à l'idée d'une cotisation supplémentaire ; elle est plutôt souhaitée obligatoire - mais de justesse (51%, contre 49%) - pour les partisans d'une telle cotisation.

a) Les préférences au sein du groupe de Français prêts à cotiser à une assurance spéciale dépendance.

Les étudiants se prononcent majoritairement pour une assurance volontaire (pour 62% d'entre eux, contre 49% en moyenne). Les retraités, malades ou invalides, penchent plutôt du côté de l'assurance obligatoire pour tout le monde (respectivement 49% et 59% le souhaitent, contre 37% en moyenne).

Tableau 13 : Forme préférée de l'assurance selon la situation du répondant (en %).
- Sous-population des Français prêts à cotiser -

	Volontaire	Obligatoire après un certain âge	Obligatoire pour tous	Ensemble
Actif	50,3	13,6	36,0	100,0
Etudiant	61,9	18,8	19,3	100,0
Ménagère, sans prof	47,3	14,5	37,8	100,0
Malade, invalide ..	32,4	8,8	58,8	100,0
Retraité	42,7	8,0	49,3	100,0
Chômeur	44,7	24,2	31,0	100,0
Ensemble	48,7	13,7	37,4	100,0

Un quart (24%) des chômeurs souhaitent plutôt que l'assurance soit obligatoire, mais à partir d'un certain âge seulement.

Le statut matrimonial vient confirmer certaines de ces réponses : les célibataires se prononcent davantage pour le volontariat, les veufs et les divorcés pour une assurance obligatoire pour tous.

On retrouve bien évidemment de nouveau le même phénomène sur l'âge (les plus jeunes sont plus favorables à une assurance volontaire et les plus vieux à une assurance obligatoire). Signalons, enfin, que les personnes peu ou pas diplômées sont plutôt favorables à l'assurance obligatoire pour tout le monde.

b) Les préférences parmi les Français défavorables à une cotisation assurance-dépendance.

Bien sûr, dans ce groupe et quelle que soit la catégorie, une grande majorité opte pour une cotisation volontaire si une telle assurance était mise en place. On note, en particulier, une plus forte proportion de choix d'assurance volontaire chez les plus jeunes (81%), ou chez les bénéficiaires de prestations familiales (79%). Une partie de ces derniers ont probablement déjà suffisamment de problèmes financiers pour ne pas souhaiter s'encombrer d'une cotisation supplémentaire.

Mais il reste un petit groupe de population (27%) au sein de ceux qui ne se disent pas prêts à cotiser et qui, paradoxalement, optent pour une assurance obligatoire. Une façon de dire : *"Je ne souhaite pas cotiser, mais s'il doit y avoir cotisation, autant qu'elle soit obligatoire !"*

Ce groupe comporte une proportion relative plus forte de femmes et de personnes âgées de 50 ans et plus. Peut-être ces personnes attendent-elles que la solidarité joue à plein, leur position étant de ne pas cotiser elles-mêmes, mais estimant normal que le caractère obligatoire du prélèvement conduise d'autres catégories à cotiser pour elles.

De fait, il est intéressant de noter que quelle que soit la sous-population étudiée (personnes prêtes à cotiser ou non), le même phénomène peut s'observer pour les plus de 65 ans (ou les retraités) : ils sont largement plus qu'en moyenne favorables à une

assurance obligatoire pour tout le monde, même quand ils ne souhaitent pas y cotiser. Ainsi, si une telle assurance devait se mettre en place, 32% des plus de 65 ans qui ne désirent pas y cotiser pencheraient pourtant en faveur d'une assurance obligatoire pour tous (contre 21% en moyenne). Est-ce parce qu'ils en seront les premiers bénéficiaires ou est-ce dans un souci d'égalité (si cela doit exister, alors autant que l'on applique le même régime à tout le monde) ?

Tableau 14 : Forme préférée d'assurance selon l'âge (en %)

- Sous-population des Français défavorables à la cotisation -

	volontaire	obligatoire après un certain âge	obligatoire pour tous	Ensemble
moins de 24 ans	81,2	9,9	4,9	100,0
24-34 ans	78,0	9,5	11,5	100,0
35-49 ans	77,0	3,4	17,8	100,0
50-64 ans	63,9	5,6	27,7	100,0
65 ans et plus	59,5	6,6	31,9	100,0
Ensemble	70,9	6,8	20,7	100,0

4. C'est à la Sécurité Sociale ou la mutuelle de proposer ce type d'assurance.

Pour les Français, c'est d'abord dans le cadre de la Sécurité Sociale que ce type d'assurance devrait être proposé (46% des réponses). Mais les mutuelles restent bien placées (37% de citations).

B13. Estimez-vous que ce type d'assurance "dépendance" devrait être plutôt proposé :	
	Printemps 90 %
1. Dans le cadre de la Sécurité Sociale	45,9
2. Dans le cadre d'une compagnie d'assurances	15,7
3. Dans le cadre d'une mutuelle	36,9
4. Ne sait pas	1,5

Total	100,0
(Effectif concerné)	2000

Etonnamment, les réponses se différencient peu sur cette question entre les partisans et les opposants à une telle assurance.

**Tableau 15 : Qui doit proposer l'assurance,
selon que l'on est prêt ou non à cotiser ? (en %)**

	Enquêtés prêts à cotiser	Enquêtés pas prêts à cotiser	Ensemble population
Sécurité Sociale	45,5	46,8	45,9
Compagnie d'assurances	16,0	15,6	15,7
Mutuelle	38,0	35,0	36,9
Ne sait pas	0,5	2,6	1,5
	-----	-----	-----
Total	100,0	100,0	100,0

Peu importe ici que l'on soit prêt ou non à cotiser, si une telle assurance devait se mettre en place, c'est pour les Français principalement à la Sécurité Sociale de la proposer. Sécurité Sociale et mutuelles recueillent au total 83% des réponses. Le choix des compagnies d'assurances n'est cautionné qu'à 16% environ : ce n'est manifestement pas l'institution préférée par les Français pour gérer ce type de problèmes.

Les différences de réponses sont un peu plus sensibles selon que l'on préfère une cotisation volontaire ou obligatoire, mais elles ne sont pas aussi nettes qu'on aurait pu le subodorer.

Tableau 16 : Qui doit proposer l'assurance, suivant le type de cotisation souhaité ? (en %)

	Volontaire	Obligatoire après un certain âge	Obligatoire pour tous	Ensemble
Sécurité Sociale	40,6	43,9	57,0	45,9
Compagnie d'assurances	17,9	18,3	11,1	15,7
Mutuelle	40,0	37,8	31,4	36,9
Ne sait pas	1,5	0,0	0,5	1,5
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Les Français qui souhaitent que ce type d'assurance soit proposé par la Sécurité Sociale sont plus souvent ceux qui préfèrent que l'assurance soit obligatoire pour tous ou encore ceux qui estiment que c'est à l'Etat de faire les plus gros efforts financiers dans le domaine.

En revanche, un autre profil se dessine pour les personnes favorables à une assurance proposée par une compagnie d'assurances : il s'agit plutôt de jeunes, de célibataires, très satisfaits de leur cadre de vie. Par ailleurs, on y trouve davantage de professions

indépendantes, de propriétaires, de personnes disposant de hauts niveaux de revenus. Ces individus se prononcent largement plus en faveur d'une assurance volontaire.

Les partisans d'une assurance dépendance proposée par les mutuelles ne se caractérisent pas particulièrement, si ce n'est qu'ils pensent aussi que c'est aux mutuelles de faire les plus gros efforts financiers dans le domaine.

5. Cinq groupes de Français vis-à-vis d'une éventuelle assurance spéciale dépendance.

L'analyse combinée des réponses aux trois questions précédentes "Seriez-vous prêt à cotiser à une assurance spéciale dépendance ?", "Si une telle assurance était créée, comment devrait être la cotisation ?", "Qui devrait proposer ce type d'assurance ?", permet de dégager cinq grands types d'attitudes des Français vis-à-vis de la création d'une éventuelle assurance spéciale dépendance :

. Ceux qui sont prêts à cotiser, mais veulent une assurance volontaire	29,5%
. Ceux qui sont prêts à cotiser, et préfèrent une assurance obligatoire proposée dans le cadre de la Sécurité Sociale	15,7%
. Ceux qui sont prêts à cotiser, et préfèrent une assurance obligatoire proposée par des mutuelles (ou des assurances privées)	15,3%
. Ceux qui ne sont pas prêts à cotiser, et qui en cas de création d'une telle assurance, optent pour le volontariat	26,7%
. Ceux qui ne sont pas prêts à cotiser, mais qui en cas de création, préfèrent une assurance obligatoire	10,6%
. Sans opinion	2,2%

Groupe 1 : Les Français prêts à cotiser, mais désirant une assurance volontaire (29,5%)

Les personnes que l'on retrouve dans ce groupe sont plutôt des jeunes (17% de moins de 24 ans et 27% de 25-34 ans alors qu'il y en a respectivement 14 et 23% dans l'ensemble de la population). On y trouve plus d'étudiants qu'en moyenne (9% contre 6%) et plus de diplômés d'études supérieures. Enfin, les célibataires sont également sur-représentés au sein de ce groupe (22%, contre 18% en moyenne).

Groupe 2 : Les Français prêts à cotiser, désirant une assurance obligatoire proposée dans le cadre de la Sécurité Sociale (15,7%)

Les personnes appartenant à ce groupe pensent plutôt que c'est aux pouvoirs publics de s'occuper des parents âgés dans le besoin ; elles souhaitent que plus de services soient mis en oeuvre pour accroître l'efficacité de l'aide aux familles. 49% d'entre elles sont très inquiètes de l'éventualité du chômage. Ces personnes ont un certain besoin d'être rassurées, prises en charge par des structures plus ou moins "rigides". On y trouve un peu plus de personnes âgées de 35 à 49 ans et davantage de divorcés ou séparés (7%, contre 4% dans l'ensemble).

Groupe 3 : Les Français prêts à cotiser, mais voulant une assurance obligatoire proposée par des mutuelles (ou des assurances privées) (15,3%)

Un quart (26%) des personnes constituant ce groupe ont entre 50 et 64 ans (il y en a 22% dans l'ensemble). Ces individus considèrent davantage que c'est aux enfants, aux parents proches de s'occuper des parents âgés dans le besoin et de faire des efforts financiers pour les personnes âgées dépendantes. Dans ce groupe, ce n'est donc pas vers l'Etat ou les pouvoirs publics que l'on se tourne pour attendre une action.

Groupe 4 : Les Français non disposés à cotiser, mais qui en cas de création d'une telle assurance, optent pour le volontariat (26,7%)

On retrouve ici une sur-représentation des 25-34 ans (27% contre 23% dans l'ensemble). Mais il s'agit là de personnes qui ont des problèmes financiers assez importants : 13% éprouvent "beaucoup de difficultés à joindre les deux bouts" et 6% disent avoir des dépenses de logement très lourdes. 13% d'entre elles ont un revenu mensuel inférieur à 4 000 francs par mois (10% dans l'ensemble). Elles ont moins que la moyenne l'usage d'un téléviseur couleur. Elles touchent souvent des prestations familiales. Pour elles, la pauvreté est, plus souvent qu'en moyenne, leur première préoccupation. Il s'agit d'une catégorie bien caractérisée : des individus de ressources modestes, qui ne veulent pas cotiser à une assurance supplémentaire et qui ne veulent en aucun cas être obligé d'y souscrire si une telle assurance était créée.

Groupe 5 : Les Français non disposés à cotiser, mais qui en cas de création, préfèrent une assurance obligatoire (10,6%)

L'opinion de ce groupe semble un peu paradoxale. En effet, les personnes de cette classe ne veulent pas cotiser à une assurance spéciale dépendance, mais, en cas de création, désireraient que cette assurance soit obligatoire. En fait, on trouve ici essentiellement des personnes âgées : 32% de plus de 65 ans y figurent, alors qu'il y en a 18% dans l'ensemble de la population. On y trouve aussi 40% de retraités (contre 30% dans l'ensemble), plus de femmes et davantage de personnes seules qu'en moyenne.

CONCLUSION

CONCLUSION

On évalue aujourd'hui à plus de 500 000 le nombre de personnes âgées dépendantes (c'est-à-dire des personnes de plus de 65 ans souffrant de troubles du comportement ou d'handicaps physiques). Ce problème aigu suscite un certain nombre d'interrogations qui ne sont évidemment pas sans conséquences pour l'avenir. En particulier, se pose la question de la création d'une assurance "*spéciale dépendance*" permettant d'être protégé financièrement contre un tel risque. En tout état de cause, l'adhésion de l'opinion publique à une telle création constitue une preuve supplémentaire, s'il en était besoin, de la sensibilité actuelle des Français au problème de la dépendance des personnes âgées.

Trois grandes conclusions se dégagent en effet de notre étude :

En premier lieu, **l'ampleur du problème de la dépendance des personnes âgées ne semble pas échapper aux Français** : très massivement, ils se disent préoccupés par ce phénomène. Certes, resitué au milieu d'un certain nombre de sujets sociaux, celui de la dépendance des personnes âgées arrive derrière les grands problèmes de société, les grandes "*peurs*" de la population d'aujourd'hui (maladies graves, chômage, drogue, ...), mais il se situe en tête des problèmes sociaux d'ordre plus technique, avant par exemple l'équilibre de la Sécurité Sociale, le financement des retraites ou la garde des jeunes enfants.

Pouvait-il en être autrement puisqu'on relève que près d'un Français sur cinq est aujourd'hui touché par ce problème, c'est-à-dire qu'il a, dans son proche entourage familial, un parent âgé dépendant ? D'autant, d'ailleurs, qu'un cinquième des personnes reconnues comme dépendantes par leur famille le sont pour des troubles du comportement et plus de 50% pour des handicaps physiques totaux ou partiels.

La réelle prise de conscience collective de ces problèmes traduit une évolution des mentalités et une plus grande acceptation de la réalité. Dans notre enquête, la nette augmentation en quatre ans du taux de personnes souffrant de troubles du comportement semble bien en être la preuve. Le fait d'avoir dans sa famille proche une personne âgée dépendante atteinte de tels troubles est désormais une chose avouée, sinon acceptée. On considère maintenant cette atteinte comme une véritable maladie, et on cherche des solutions qui soient les plus adaptées (en particulier, pour ce qui est du logement). Les types de résidence adoptés par les personnes âgées dépendantes se partagent aujourd'hui presque en parts égales entre leur domicile propre, celui de leurs parents proches et enfin les établissements spécialisés (hôpitaux longs séjours, maisons de retraite, résidences médicalisées ou logements-foyers).

On peut s'interroger sur le fait que les trois quarts des Français concernés indiquent que cette situation ne leur pose pas de problèmes financiers. Peut-être est-ce en grande partie parce que, interrogés après-coup, ils ne peuvent que constater avoir mis en oeuvre des solutions en adéquation avec leurs propres possibilités. En particulier, le choix du lieu de résidence (et plus précisément lorsqu'il s'agit d'un établissement spécialisé) et de sa "qualité" vise à minimiser la part stricte des problèmes d'ordre financier dans les difficultés inhérentes à ces situations.

La deuxième conclusion se rapporte à l'adhésion très forte des Français pour cotiser à une éventuelle assurance dépendance leur permettant de se prémunir contre ce type de problème : six enquêtés sur dix se disent prêts à cotiser à une telle assurance. Cependant, la majorité souhaite que cela reste un acte volontaire et plus encore pour ceux qui ne sont pas prêts à cotiser. Les avis sur l'aspect "*obligatoire*" ou "*volontaire*" d'une telle assurance diffèrent et se durcissent avec l'âge : plus on est vieux, plus on souhaite une cotisation obligatoire (et ceci d'ailleurs -paradoxalement- que l'on soit d'accord ou non pour cotiser).

Enfin, la préférence va largement à la Sécurité Sociale ou aux mutuelles pour ce qui est de la mise en place et de la gestion de ce type d'assurance. Ce serait essentiellement

selon les Français, à ces institutions de proposer une telle couverture, plutôt qu'aux compagnies d'assurances proprement dites.

La dernière conclusion de l'étude est peut-être la plus importante, car elle résume bien l'évolution des mentalités dans ce domaine. Il apparaît très nettement que **la solidarité familiale est bouleversée** par l'émergence de cette "*nouvelle*"⁽¹⁾ catégorie d'individus : les personnes âgées dépendantes. A la norme solidaire, prépondérante dans la généralité des cas concernant les parents âgés nécessiteux, semble se substituer une forte demande d'intervention extérieure, et plus particulièrement de l'Etat, quand il s'agit des personnes dépendantes. En effet, les Français semblent clairement faire une différence entre l'aide à apporter aux parents âgés "*qui sont dans le besoin*" et celle à donner aux personnes non autonomes. Cela était certainement moins le cas dans le passé où, plus fréquemment, les personnes âgées dépendantes résidaient dans leur famille. Le traitement et l'accueil des situations de dépendance relèvent donc plus aux yeux des Français de la responsabilité de l'Etat que de la leur, surtout pour ce qui est des efforts financiers à fournir.

Il semble y avoir là aussi bien l'expression d'un souhait que d'une véritable attente. Les Français semblent en effet très sensibilisés à ce problème et mûrs pour accepter une nouvelle forme de cotisation sociale "*spéciale dépendance*". Mais pour eux, c'est aussi aux pouvoirs publics, qui doivent jouer un rôle primordial en la matière, d'en assumer la mise en place. Cette évolution n'est-elle pas en partie liée à la tendance à la médicalisation (par exemple, reconnaissance de certains troubles du comportement comme une véritable maladie) qui affecte aujourd'hui le phénomène de la dépendance des personnes âgées ?

(1) "*nouvelle*" est ici employé dans le sens de "*reconnu*".

A N N E X E

Les questions posées

Enquête "Conditions de vie et Aspirations des Français"

Vague de Printemps 1990

ANNEXE
Les questions posées

(Enquête "Conditions de vie et Aspirations des Français" - Vague de Printemps 1990)

B 4 - Parmi les problèmes suivants, quels sont ceux qui vous préoccupent le plus ?
(Présentez la liste - Classez les trois premières réponses)

	1ère citée	2ème citée	3ème citée
01. La pauvreté	01	01	01
02. L'accueil et l'insertion des handicapés	02	02	02
03. La garde des jeunes enfants	03	03	03
04. Le chômage	04	04	04
05. La prise en charge des personnes âgées dépendantes	05	05	05
06. Les maladies graves	06	06	06
07. L'équilibre de la Sécurité Sociale	07	07	07
08. La drogue	08	08	08
09. Le financement des retraites	09	09	09

Codification

I	_____
S	_____
L	_____

B 5. Existe-t-il dans votre famille proche un parent âgé qui ne peut vivre seul ?

1. Oui
2. Non -----> Passez à B9

1

2

B 6 - Pour quelle raison principale, ce parent ne peut-il rester seul ?
(Présentez la liste - une seule réponse)

Si plusieurs parents âgés concernés, l'enquête choisira celui qui lui est le plus proche.

1. Il n'a pas de problème de santé, mais il ne supporte pas la solitude
2. Il souffre d'un handicap physique engendrant une incapacité partielle ou un risque majeur à vivre seul
3. Il souffre d'un handicap physique engendrant une incapacité totale à vivre seul
4. Il souffre de troubles du comportement nécessitant une surveillance permanente
5. Autre, précisez _____

1

2

3

4

5

B 7 - Actuellement, ce parent réside-t-il principalement ?
(Enumérez - une seule réponse)

1. Dans un établissement pour personnes âgées (hôpital, maison de retraite, logement-foyer,...)
2. A votre domicile ou chez quelqu'un de la famille
3. A son propre domicile

1

2

3

B12 - Si une assurance spéciale "dépendance" était créée, selon vous, la cotisation devrait-elle être plutôt ?
(Enumérez - une seule réponse)

1. Volontaire (pour ceux qui le désirent)
2. Obligatoire, mais à partir d'un certain âge
3. Obligatoire pour tout le monde

Codification
1
2
3
1
2
3

B13 - Estimez-vous que ce type d'assurance "dépendance" devrait être plutôt proposé :
(Enumérez - une seule réponse)

1. Dans le cadre de la Sécurité Sociale
2. Dans le cadre d'une compagnie d'assurance
3. Dans le cadre d'une mutuelle

18 MARS 1992

COLLECTION DES RaPPORTS

Récemment parus :

La garde des jeunes enfants : entre les souhaits et les pratiques (Enquête "Conditions de vie et Aspirations des Français"), par Viviane Payet-Thouvenot, N° 106, Octobre 1991.

La dégradation de l'environnement : des opinions aux actions (Enquête "Conditions de vie et Aspirations des Français"), par Ariane Dufour, N° 107, Octobre 1991.

L'image de l'Agence Nationale Pour l'Emploi dans l'opinion, fin 1990 (confidentiel), (Enquête "Conditions de vie et Aspirations des Français"), par Catherine Duflos, N° 108, Décembre 1991.

Les Français et la Justice : un dialogue à renouer (Enquête "Conditions de vie et Aspirations des Français"), par Catherine Duflos, Jean-Luc Volatier, N° 109, Décembre 1991.

La perception du chômage et des politiques de l'emploi (vague de fin 1990), (Enquête "Conditions de vie et Aspirations des Français"), par Laurent Clerc, Ariane Dufour, N° 110, Janvier 1992.

Quelques opinions sur la consommation d'énergie (Coûts, atteintes à l'environnement) - Printemps 1991 (Enquête "Conditions de vie et Aspirations des Français"), par Françoise Gros, N° 111, Janvier 1992.

Président : Bernard SCHAEFER Directeur : Robert ROCHEFORT
142, rue du Chevaleret, 75013 PARIS - Tél. : (1) 40.77.85.00

CRÉDOC

Centre de recherche pour l'Étude et l'Observation des Conditions de Vie